

TARIFS D' HEBERGEMENT POUR L' EXERCICE 2023

Tarifs élèves arrêtés par le Conseil Régional
Commission permanente du Conseil Régional du 19 octobre 2022
Délibération n° CP/2022-10/06.16

DEMI-PENSION - PRESTATION			
	Prestation	Tarif 2022	Tarif 2023
Repas au ticket	le repas	3,93 €	3,93 €

INTERNAT ET DEMI-PENSION - FORFAIT 5 JOURS				
Répartition trimestrielle	Trimestre 1 janvier mars 2023	Trimestre 2 avril juillet 2023	Trimestre 3 septembre décembre 2023	Forfait annuel 2023
Nombre de jours	54	53	68	175
Forfait demi-pension	170,00 €	167,00 €	213,00 €	550,00 €
Forfait internat	439,00 €	430,00 €	553,00 €	1 422,00 €

Taux de prélèvement arrêtés par le Conseil Régional
Commission permanente du Conseil Régional du 19 octobre 2022
Délibération n° CP/2022-10/06.16

Participation des familles au Fonds Commun des Services d'Hébergement	1,50%
Participation des familles au Fonds Régional d'Hébergement	20,50%

Autres tarifs arrêtés par le Lycée Jean de Prades
Conseil d'Administration du 28 novembre 2022

Catégorie	Prestation	Tarif 2022	Tarif 2023
Tarif 1 (indice INM inférieur ou égal à 400)	le repas	3,93 €	3,93 €
Tarif 2 (indice INM de 401 à 450)	le repas	4,45 €	4,45 €
Tarif 3 (indice INM égal ou supérieur à 451)	le repas	4,95 €	4,95 €
Petit déjeuner	le repas	1,60 €	1,60 €
Repas élève extérieur	le repas	3,93 €	3,93 €
Repas hôte de passage	le repas	7,70 €	7,70 €
Hébergement élève + petit déjeuner	la nuitée	6,00 €	6,00 €
Hébergement hôte de passage + petit déj.	la nuitée	11,00 €	11,00 €

Taux de prélèvement arrêtés par le Lycée Jean de Prades
Conseil d'Administration du 28 novembre 2022

Taux de participation aux charges communes des internes	40,00%
Taux de participation aux charges communes des demi-pensionnaires	20,00%
Taux de participation aux charges communes des commensaux	20,00%
Remise d'ordre : 1/175ème du forfait annuel par jour d'absence pour, au minimum, dix jours scolaires consécutifs d'absence	